

prie Dieu qu'il aye pitié de son ame, et qu'il vous veuille garder des pareilles afflictions, et Conserver en bonne santé.

Messieurs [Bürgermeister und Rat des Vorortes] ... Zurich ne font pas semblable de vouloir Convoquer une Diète¹ [- in der Tat sollte die nächste Zusammenkunft der eidg. Orte erst am 6. Juli 1670 anlässlich der Jahrrechnung stattfinden -]² en quoy ils feront plaisir au S.^r [François] M o u s l i e r [dem Residenten Frankreichs], qui ne demande qu'à gagner le temps. Car si on ne le force à payer Ce qu'il doibt, Jusques à la fin de l'anné il metra l'argent, qu'il deburoit payer aux aultres Cantons, dans le bourse du Roy [L u d w i g XIV.]. Pour moy Je me delacheray des Correspondances dudict ... Mouslier aultant que Je pourray. Car Je n'y trouve point, ny mon profit, ny mon repos. Jl n'y à rien du nouveau icy."

1) Offenbar war das Begehren auf Abhaltung einer gemeineidg. Tagsatzung in Baden von Schultheiss und Rat von Luzern gestellt worden, s. AH 57/155.

2) s. EA VI 1, 793 (Nr. 506)

Original, Siegel beschädigt. - AH 57, 318-319 - Blatt 318^V und 319^R leer

155

[1669] September 17., Luzern

A

SCHREIBEN VON [RATSHERR ALFONS] SONNENBERG AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Le voyage d'Olten à esté Cause, que Je ne ... vous ay point respondu à la vostre du 9.^{me} septembre. nostre Conference¹ à esté derechef sans fruit, les deux parties estant trop opiniastres, ne voulant Ceder en quoy que Ce soit. ainsi Ceste affaire pourra troubler beaucoup le repos de nostre patrie. Pour M.^r [François] M o u s l i e r [den Residenten Frankreichs] Je ne luy escriis plus depuis trois septmaines, quand Je luy donne des advis de Ce qu'il pourroit arriver, il me donne des reproches, aulieu qu'un aultre Ministre [=Ambassador] du Roy [L u d w i g XIV.] m'en tesmoigneroit de l'obligation. Messieurs [Bürgermeister und Rat des Vorortes] ... Zurich vous [gemeint Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] envoient une Copie d'une lettre qu'ils voudroient envoyer au Resident, en response de Celle qu'il à escrit aux Cantons² accompagnant la lettre du Roy³. Messeigneurs [Schultheiss und Rat] sont Contens qu'on depechast Cette lettre. et qu'en suite on fist Convoquer une assemblée Generale à Baden [- diese sollte freilich nicht zustande kommen -]⁴.

pour sortir d'affaire avec ledit Resident Car il donne un sens à la paix perpetuelle [von 1516] que nous approuverons Jamais si Ce n'est que nous en voulions renoncer à toutes les amities des aultres Princes [- hier wird im spez. auf die Erbeinung mit Oesterreich angespielt -]. Jusques à tant que vous preniez la resolution d'Informer le Roy par une deputation, vous ne viendrez Jamais à bout avec Cet home".

- 1) In den gedruckten EA lässt sich für diese Zeit keine Konferenz nachweisen, möglicherweise stand diese im Zusammenhange mit Sonnenbergs Reise nach Olten.
- 2) s. AH 7/44
- 3) s. Schweizer/Correspondenz Nr. 441 S. 267-269 sowie AH 7/42, 43
- 4) s. AH 57/154

Original, mit Siegel - AH 57, 320-321 - Blatt 320^V und 321^F leer

156

1676 Mai 29., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT-VINCENT] DE GRAVEL
[AN DEN ZUGER STATTHALTER BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN]

"J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'ecrire le 26 de ce mois avec le memoire¹ lequel y estoit joint et le brevet en parchemin de la grace que le feu Roy [L u d w i g XIII.] ... a confirmée [1639] a vostre maison de mettre sur le tout de vos armes une fleur de Lis cequi est assurément une marque d'honneur considerable et des services que vos Ancestres ont rendus a la France; J'attenderay le second memoire que vous me faites esperer, vous assurant derechef que je menageray l'un et l'autre avec toute la discretion qui se peut desirer.

Pour ce qui regarde vos jnterests dont Nous avons parlé lorsque vous avez esté icy je n'ay point manqué d'en ecrire a la Cour ainsy que je vous l'avois promis. Je continueray d'en prendre tous les soins qui pourront dependre de moy il sera cependant a propos de se donner un peu de patience et de disposer les choses d'une maniere qu'on les puisse faire reussir peu a peu selon que les conjonctures se presenteront favorables. Je vous adresse une lettre pour M.^r l'Abbé de l'hermitage [gemeint den Abt von Einsiedeln, Augustin II. R e d i n g]; ce n'est que pour luy temoigner l'estime que je fais de son merite et de ses bonnes jntentions, aussy bien que l'inclination que j'ay de luy en donner des preuves toutes les fois qu'il s'agira de son service et